

Règlement du Challenge nocturne Valais Central

Le *Challenge nocturne Valais Central* est un classement du temps cumulé sur 3 courses nocturnes de randonnée à ski qui se déroulent dans le Valais Central. Il est ouvert à tout participant effectuant l'ensemble des courses de ski-alpinisme proposé par les organisateurs respectifs.

Epreuves concernées

- Samedi 13 janvier 2018 : Nocturne du Loup, Aminona, parcours +718m
- Mercredi 14 février 2018 : Crans Montana Vertical Night, parcours +721m
- Samedi 10 mars 2018 : Nocturne de Chandolin, parcours +1'000m

Classement

Le classement final du *Challenge nocturne Valais Central* cumule les temps réalisés sur les 3 courses.

Les meilleurs sportifs (scratch femmes et scratch hommes) parcourant les 2439m cumulés sont récompensés par un prix spécial. Il n'y a pas de classement par catégorie. Les prix sont remis lors de la dernière épreuve.

Responsabilité

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et doit être assuré. Les organisateurs de chaque nocturne déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, de vols, de dommages ou de perte de matériel.

Inscriptions

Aucune finance d'inscription n'est nécessaire pour le *Challenge nocturne Valais Central*. Les concurrents s'inscrivent à chaque épreuve via le site www.vs-timing.ch (ou sur place) et payent leur finance d'inscription à chaque organisateur.

Résultats

Les résultats de chaque épreuve, ainsi que le classement final du *Challenge nocturne Valais Central*, seront disponibles sur le site www.vs-timing.ch après les nocturnes respectives.

Divers

Chaque participant accepte le présent règlement par son inscription et autorise l'utilisation de son image dans la liste des résultats, sur des imprimés ou sur les sites Internet et médias sociaux des manifestations participantes ainsi que de leurs partenaires.

Les comités d'organisation, Sierre

Novembre 2017

